ortus'i memainsim force indefinitely but avoud be terminated two months after eithers Government; had a received a written notice of termination from

bluow training the thirty days of the date of your reply This agreement would

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République de Saint-Marin.

## SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES CANADA

OTTAWA, le 16 octobre 1962.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° N./1021/Aa/85 du 1° septembre 1962, proposant la conclusion entre le Gouvernement de la Sérénissime République de Saint-Marin et le Gouvernement canadien d'un accord réglementant les formalités de visa applicables aux touristes voyageant entre nos deux pays. Le Gouvernement canadien accepte la teneur de votre Note, et j'ai l'honneur de vous confirmer que votre Note et la présente réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, H. C. GREEN

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères République de Saint-Marin